



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2024, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 2024-500 intitulé : « *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025* ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca), sous l'onglet « Communications et publications /Règlements ».

Le Règlement numéro 2024-500 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2024**

**Catherine Denis-Sarrazin**  
**Greffière et directrice générale adjointe**